



FICHE REPÈRES DU RSU 2024

FICHE REPÈRE RSU 2024 - ENSEMBLE DES STRUCTURES DU TERRITOIRE DES PYRENEES-ORIENTALES

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

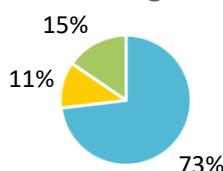
TAUX DE RETOUR

68%

> 240 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU (et 49 sans agents) sur 426 recensées
> 13 914 agents recensés dans ces collectivités dont 10 175 fonctionnaires, 1 593 contractuels permanents et 2 146 contractuels non permanents

Effectifs

- 73% des agents sont fonctionnaires



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	2 052	44	231
Contractuels permanents	1	267	13	147
Contractuels non permanents	1	361	17	157

- 9,86 % des contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

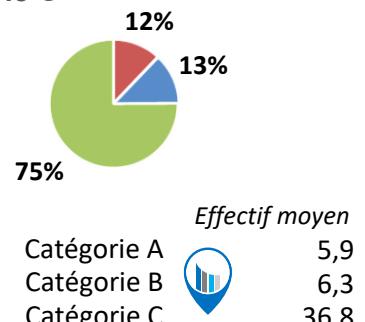
- 1,2 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 9,5 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

- 49% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	24,2%	23,2%	24,1%	12,4
Technique	49,7%	41,5%	48,6%	28,9
Culturelle	3,4%	7,5%	4,0%	10,7
Sportive	0,5%	0,6%	0,5%	2,3
Sociale	7,8%	14,8%	8,7%	12,4
Médico-sociale	2,3%	2,8%	2,3%	10,2
Médico-technique	0,1%	0,0%	0,1%	4,5
Police municipale	4,4%	0,1%	3,8%	9,6
Animation	4,3%	9,5%	5,0%	10,3
Incendie secours	3,3%	0,1%	2,9%	170,0
Total	100%	100%	100%	58

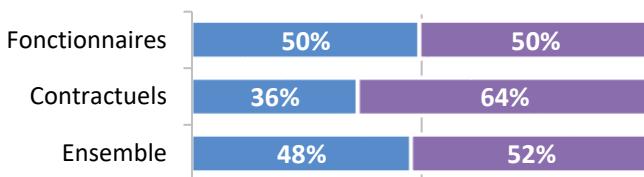
- 75% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 52%

■ Hommes

■ Femmes

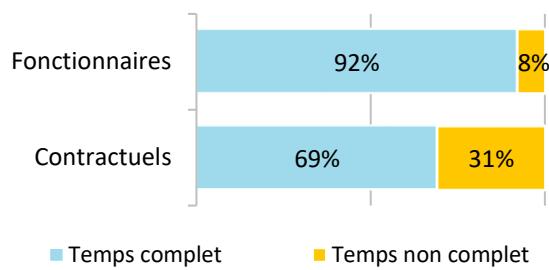


- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 30% des agents

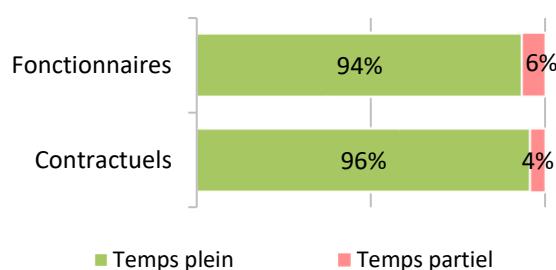
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints administratifs	15%
Agents de maîtrise	9%
Rédacteurs	5%
Adjoints territoriaux d'animation	4%

Temps de travail des agents permanents

- 92% des fonctionnaires à temps complet contre 69% des contractuels



- 6% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Sociale	20%	Animation	66%
Animation	19%	Culturelle	56%
Médico-technique	11%	Sociale	46%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1,7% des hommes à temps partiel
11,0% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

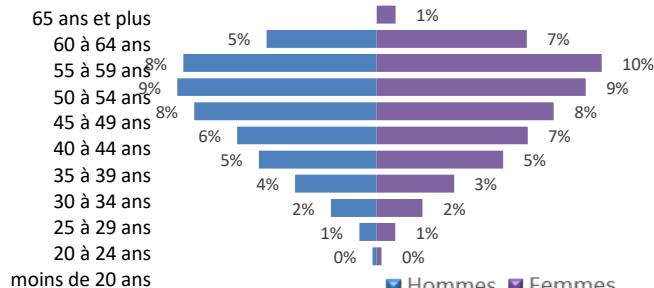
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,20
Contractuels permanents	41,21
Ensemble des permanents	48,12
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	40,69



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 63,0 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 42,6 fonctionnaires
> 9,2 contractuels permanents
> 11,2 contractuels non permanents

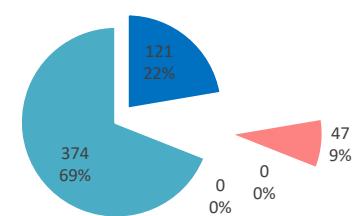
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	12,0 ETPR
Catégorie B	11,5 ETPR
Catégorie C	36,8 ETPR

Positions particulières

4,7% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

- En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 8,2%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
4,5%	33,5%
Emplois moyens permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
49,1 agents	49 agents
¹ cf. page 7	
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024	
Fonctionnaires	↘ -1,6%
Contractuels	↗ 10,7%
Ensemble	↘ -0,1%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	29%
Départ à la retraite	26%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	14%
Mutation (changement de collectivité)	9%
Démission	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	28%
Remplaçants	23%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	12%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	11%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Evolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 3,1% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 6 ruptures conventionnelles actées en 2024

2,9% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
67% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	
Avancements d'échelon	
Avancements de grade	
Promotions	

Sanctions disciplinaires

- 8% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	32	6
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	-
Sanctions 4 ^{ème} groupe	2	-

5 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

6 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	65%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	13%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	9%

Budget et rémunérations



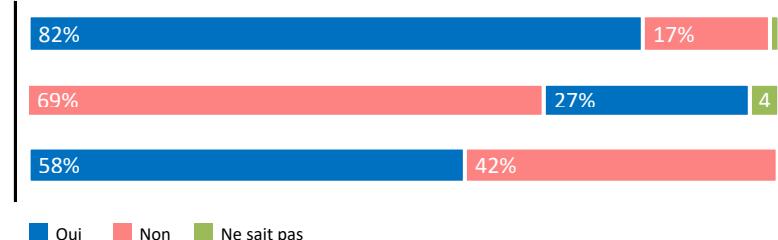
- Les charges de personnel représentent 36,23 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	6 836 942 €	Charges de personnel	2 476 957 €	Soit 36,23 % des dépenses de fonctionnement
---------------	--------------------------	-------------	----------------------	-------------	---

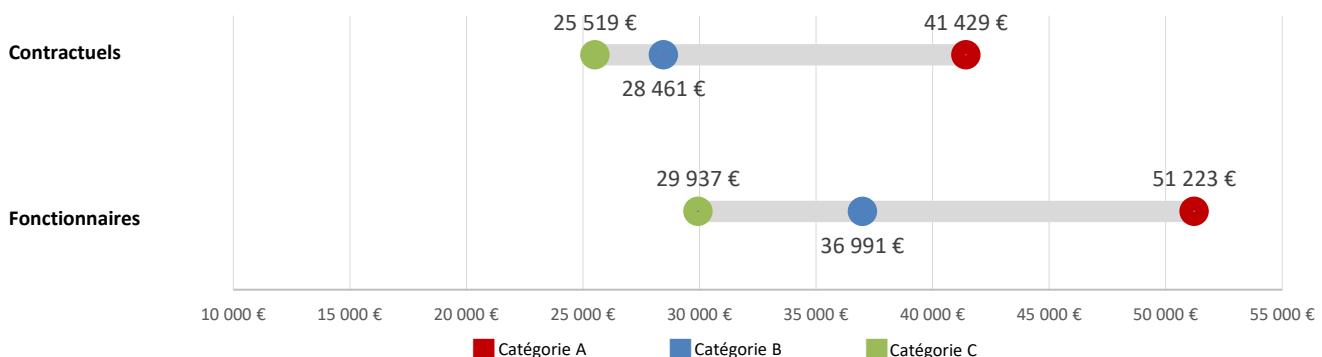
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emploi pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

46% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

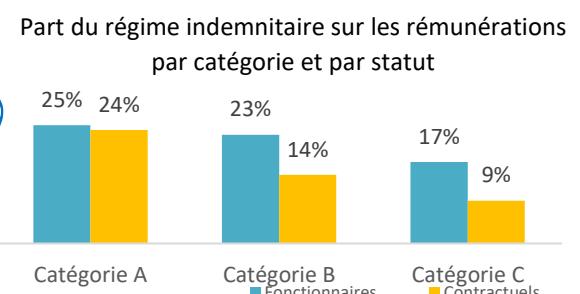


- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

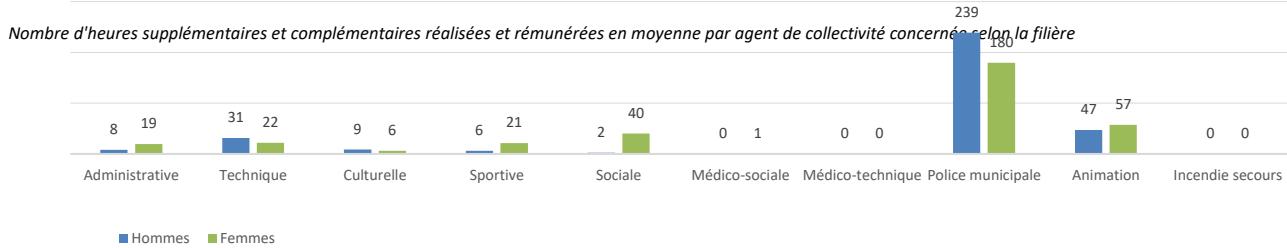


- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,7 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,23%
Contractuels sur emplois permanents	14,11%
Ensemble	18,70%



- En moyenne, 2392 heures supplémentaires/complémentaires pour les 67% de collectivités concernées



- 33% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 15,4 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 6,3 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,23%	1,74%	3,89%	1,63%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,92%	1,85%	7,10%	1,68%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,33%	2,30%	7,51%	1,89%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

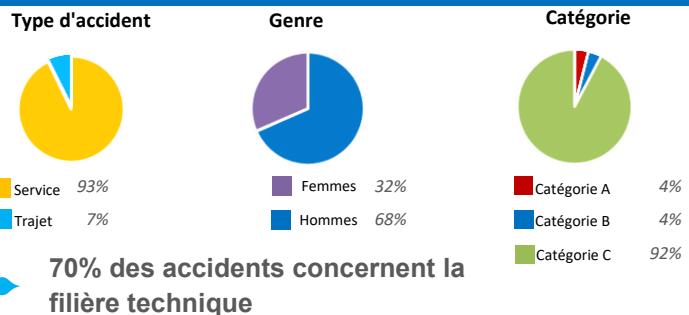
- > 32,02 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 33% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 6,5 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 48 jours d'absence consécutifs par accident du travail

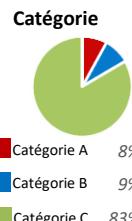
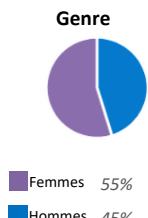


- 70% des accidents concernent la filière technique

Handicap

- 33% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: **6,5%**



0,7 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

16 199 €

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

3 616 €

Prévention et risques professionnels

84 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : **6 829 €**

Nombre moyen de formations : **30**

Oui Non Ne sait pas En cours

45% 43% 12%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

56% 37% 7...

Existence d'un plan de prévention des RPS

73% 17% 10%

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

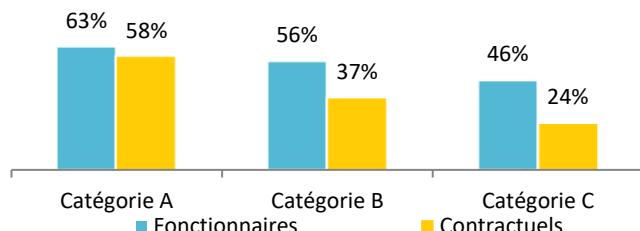
7,5% des femmes

4,2% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2024, 47% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
45% des femmes et 48% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

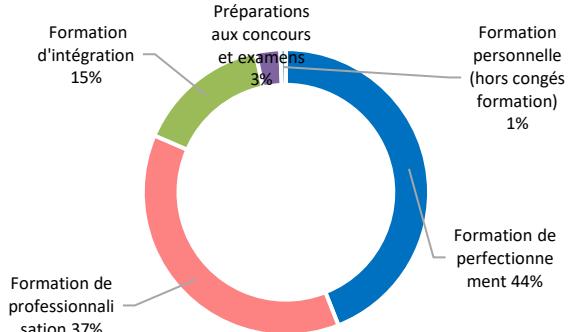


- Le budget médian consacré à la formation est de 3 606 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	58%
Autres organismes	28%
Frais de déplacement	6%
Coût de la formation des apprentis	5%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%

Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

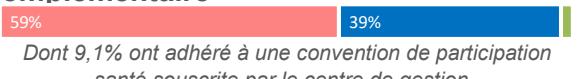


Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	50%
Collectivité	28%
Autres organismes	19%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 39% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire	Santé	Prévoyance
	177 €	132 €

En cours Oui Non Ne sait pas

- L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

- 14% des collectivités concernées par des grèves



41 jours de grève en moyenne par collectivité



- Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	CCP
1	0	0

- 4,4% des collectivités ont engagé des négociations collectives



2,7% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Action sociale
Protection sociale complémentaire
Intéressement collectif et politiques indemnitàires

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail
Evolution des métiers et GPEEC
Protection sociale complémentaire

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

► 3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025

Version 1